

LES ANNONCES SONT REÇUES :
A MARSEILLE : Chez M. G. Allard,
rue Pavillon 31 et dans nos bureaux,
A PARIS : à l'Agence Havas, place de
la Bourse 8.
ABONNEMENTS :
3 mois 6 mois 1 an
B.-du-Rh. et départe-
ments limitrophes. 8 fr. 15 fr. 28 fr.
France et Colonies... 9 fr. 17 fr. 32 fr.
Étranger... 12 fr. 22 fr. 40 fr.
Les abonnements partent du 1^{er}
et du 15 de chaque mois

Chronique Parisienne

Travaux des petits. — Conférences. — Les deux bouts. — La pénétration. — Les nouveaux locataires à bail.

Les écoliers travaillent ; ils savent qu'il y aura beaucoup de petits de leur âge à soulager. Bon nombre pensent à partager les étrennes. Déjà les étrennes !

Dans certaines communes, tandis que les filles travaillent à confectionner des ouvrages au tricot et au crochet pour les jeunes défilés mal pourvus, les garçons s'occupent de modestes jolies, de petits meubles. Avec quelle ingéniosité ! Nous avons vu des enfants s'appropriant des débris des ateliers de menuiserie restés ouverts et dans les scieries, de menus morceaux de bois blanc, de hêtre ou de poirier, dont, sous la surveillance d'un maître intelligent, ils font des objets usuels.

Au reste, c'est une impulsion donnée par les fabricants eux-mêmes qui vendent maintenant des boîtes garnies de ces matériaux. Collé, pinceau, scies minuscules, carrés et cubes, en liège, en bois, il de fer très fin, tout sert, tout est utilisé ! Nous sommes loin du jouet ingénieux mais inutile et valement coûteux dont on s'est si longtemps contenté.

Dos livres sont publiés qui fournissent des modèles et des indications au moyen desquels chacun apprend la manière de procéder pour faire quelque chose de très réussi qui se lie au irremédiablement.

De tout cela il faut espérer que les meilleurs résultats seront faits pour nos jeunes hospitalisés ; de ventes scolaires s'organiseront ; il y en a déjà en l'année dernière. Nous nous rappelons qu'en décembre 1916, une petite œuvre s'occupa exclusivement du réaménagement et du rajustement des lits des enfants. Il ne faut pas que l'année 1917 groupe moins de bonnes volontés, au contraire ; le temps s'est fait plus dur.

Pour toutes ces choses, il y a des dirigeants indiqués ; les maîtres, les maîtresses, les grands élèves, les chefs de famille, les femmes initiatrices proposent simplement d'enfants isolés qui créent un groupe et se dévouent à une œuvre quelconque d'assistance enfantine.

C'est du civisme tout cela et du meilleur ; le devoir civique on ne l'apprend jamais trop tôt.

Un propriétaire nous raconte qu'il a loué son immeuble à un Américain avec un bail de six ans ! Donc, combien se sont arrêtés chez nous qui comptent bien y demeurer.

Le fils ou le petit-fils d'un Américain milliardaire, récemment décédé, a vu une maison qui lui a plu ; il a demandé à la louer. L'habitant et ne voulait point la louer ; en tête, il en a offert un tel prix que ses gens ont simplement démenagé, livrant la maison à un locataire qui payait prudemment et d'avance pour deux ans.

La voilà bien la pénétration, n'est-ce pas ? Qu'en résultera-t-il dans l'avenir le plus éloigné ? et dans un avenir prochain ?

La guerre, c'est notre sentiment, confondra les races, modifiera les conditions de l'existence. Pour le moment, nous nous appliquons à comprendre nos nouveaux alliés, nous nous efforçons de saisir beaucoup de choses, à leur en enseigner d'autres.

Il y a des angles à adoucir, c'est évident. Nous traversons une singulière période ; notre vie semble heurtée, déplacée, les horizons changent tous les jours ; nous disons : C'est la guerre.

Eh oui, c'est la guerre, quand pourrions-nous dire : C'était la guerre.

UNE MARSEILLAISE.

PROPOS DE GUERRE

Un Evénement

C'est un véritable événement. Le Tribunal correctionnel de Marseille vient d'infirmer des condamnations à des particuliers et aussi à des particuliers qui voulaient faire la loi dans les voitures de tramways.

Un quidam qui voyage sur le marchepied à eu 25 francs d'amende par défaut ; un autre qui pour sa commodité, avait, entre deux stations, tiré la perche afin que la voiture s'arrêtât, à eu aussi 25 francs d'amende.

Une dame qui injuria un gardien de la paix parce qu'il lui déplait que celui-ci verbalisait contre un enfant qui s'accrochait au marchepied, a été condamnée à six jours de prison, ce qui lui apprendra peut-être à se mêler de ses affaires.

Enfin, et ceci est à retenir, le Tribunal a acquitté un wattman et un charretier dont les véhicules entrant en collision, blessèrent un galopin qui s'était accroché au marchepied du tramway, estimant que les blessures de l'enfant n'étaient dues qu'à son imprudence.

Il était temps, en vérité, que cessât l'état anarchique où se trouve depuis des années la circulation des tramways marseillais. Nous voyons que les étrangers, blessés par un galopin qui n'avait fait que marcher sur le bon plaisir et du coup de poing. Du moment que toutes les grandes villes françaises ont des tramways qui ont des règlements qui sont respectés, il était choquant que Marseille fit exception.

Les bandes de sauvages qui, le dimanche soir, se ruent à l'assaut des tramways de banlieue, tirent les sonnettes, transforment les plateformes en « ring », hurlent des chansons obscènes et injurient les voyageurs qui protestent, tiennent sans doute aussi des bancs de la Correctionnelle, car il faut aller jusqu'au bout jusqu'à un commencement.

Maintenant déjà et plus encore après la guerre des invalides useront des tramways ; il faut discipliner le public qui, fort d'une trop longue tolérance, considère notre unique mode de transport en commun comme une sorte de terrain neutre où chacun peut faire ce qui lui passe par la tête.

ANDRÉ NEGIS.

1.218^e JOUR DE GUERRE

Communiqué officiel

Paris, 1^{er} Décembre.

Le gouvernement fait, à 14 heures, le communiqué officiel suivant :

Les tentatives de coups de main ennemis dans région de Loire (nord-ouest de Reims) et en Argonne, aux Courles-Chausses, ont échoué sous nos feux.

De notre côté, nous avons réussi des incursions vers Sainte-Marie-d'Y et dans la région des Hauts-de-Meuse, et ramené des prisonniers.

Sur la rive droite de la Meuse, la lutte d'artillerie a augmenté d'intensité dans le secteur de Beaumont-Bois Le Chaume et a été suivie d'une violente attaque ennemie sur nos positions au nord du bois des Fosses.

À deux reprises, les assaillants ont été rejetés dans leur tranchée, après un vil combat.

Notre ligne a été intégralement maintenue.

LA GUERRE

Violente attaque ennemie au nord du bois des Fossés

GRANDE ACTIVITÉ SUR TOUT LE FRONT BRITANNIQUE

Paris, 1^{er} décembre.

Le marquis Carloti, ambassadeur d'Italie, venant de Pétrougrade, est arrivé ce matin à Paris.

LA SITUATION

— De notre correspondant particulier —

Paris, 1^{er} Décembre.

L'ennemi a risqué hier deux violents coups de main contre le bois Le Chaume, sans parler d'autres tentatives de moindre importance sur diverses parties de notre front. Partout il a été repoussé. Il a tenté une attaque beaucoup plus forte contre les positions nouvellement acquises par les troupes britanniques dans le Cambrais. La lutte a été très dure et extrêmement coûteuse pour les assaillants qui, finalement, ont été repoussés.

Néanmoins, la bataille continue dans ce secteur, de même que l'artillerie ennemie demeure très active sur la rive droite de la Meuse et dans le secteur d'Ypres. Toutes ces tentatives ne modifient pas la situation sur le front occidental.

On ne signale rien d'important sur le front italien, pas plus que sur celui de Macédoine. En Russie, c'est toujours le chaos. Cependant, il semblerait, d'après les dernières informations, que le plus grand nombre des armées russes refusent d'accepter l'armistice ordonné par Lenine.

D'autre part, la situation de ce dernier et de son parti paraissent de plus en plus précrites.

Enfin, les Etats-Unis sont de plus en plus indiqués comme les arbitres souverains de la guerre, qu'ils veulent mener avec une extrême énergie et avec la plus grande rapidité. Les Allemands auront comme encore une fois une lourde erreur en faisant fond sur la trahison de leurs agents russes, les Lenine et consorts.

MARIUS RICHARD.

SUR NOTRE FRONT

Communiqué officiel anglais

1^{er} Décembre.

L'ennemi n'a pas renouvelé, pendant la nuit, ses attaques importantes sur le front de Cambrai.

Nous avons repoussé des attaques locales au sud de Vendhuile.

L'artillerie allemande a été plus active que d'habitude dans la vallée de la Scarpe.

Nos feux ont arrêté trois tentatives de raid, faites au cours de la nuit, au sud-ouest de La Bassée.

Nous avons exécuté avec succès deux raids aux environs de Warneton, infligeant chaque fois des pertes sérieuses à l'ennemi et ramenant des prisonniers.

Comment les Allemands écrivent l'Histoire

Paris, 1^{er} décembre.

Un journal donne le fac-similé d'une manchette d'un titre sensationnel que la Gazette du Peuple de Leipzig donnait le 16 novembre dernier sur trois colonnes pour raconter avec une cynique impudence les événements de France. Le titre de cette manchette annonçait : « Manifestations pour la paix à Paris ».

Dans l'article qui suit, on peut lire notamment :

« Poincaré et ses amis font une tentative désespérée pour introduire la dictature. Lundi et mardi des manifestations des syndicalistes ont eu lieu dans les rues de Paris au cours desquelles des arrestations ont été opérées. Les délégués officiels tenant de France qui, ces temps derniers étaient plus que jamais maltraités, gardent le silence sur ces points... »

C'est ainsi que nous pouvons nous instruire tous les jours sur ce qui se passe à Paris en lisant les journaux de Leipzig.

La Conférence interalliée de Paris

Paris, 1^{er} décembre.

La Conférence interalliée a continué à siéger ce matin en Commissions. La date de la séance plénière qui doit clore ces travaux n'est pas encore fixée. Un déjeuner a été offert ce matin au quai d'Orsay par M. Pichon, ministre des affaires étrangères et par

Mme Flechon aux membres de la Conférence des Alliés.

New-York, 1^{er} décembre.

Les journaux américains consacrent de longs comptes rendus à la première séance de la Conférence de Paris exprimant une approbation sans réserve de la méthode de travail adoptée et qui consiste à supprimer les discussions générales ne visant ordinairement qu'à des effets oratoires. Ils félicitent les Alliés d'avoir organisé une répartition immédiate en Commissions distinctes qui sauront accomplir une besogne précise.

Le New-York World dit que les Etats-Unis vont exercer toute leur influence sur le terrain militaire et sur le terrain économique entre les Alliés.

Sur le Front italien

New-York, 1^{er} décembre.

Une dépêche de Washington annonce que le gouvernement américain a adressé un avis officieux, de Rome, que Hindenburg commande en personne sur le front italien.

L'effort de l'ennemi pour tourner les lignes italiennes

Paris, 1^{er} décembre.

Ce n'est pas une bataille, c'en est trois qui se livrent depuis dix jours, trois batailles différentes par leur caractère, leur terrain et leur importance. Elles sont séparées par les défenses profondes de la Brenta et de la haute Piave. À gauche, la bataille des plateaux ; au centre, celle du mont Grappa et de ses contreforts ; à droite, celle de la basse Piave, dans la plaine de la Vénétie.

Sur les plateaux, l'ennemi tente de briser les défenses de Sisemol, du Meletta, du Fior, du Fondarcar qui barrent le haut val Frenzel. Il veut à tout prix franchir cette barrière pour descendre par cette vallée et prendre à revers nos défenses de la Brenta, dont la vallée est pour lui une voie d'invasion indispensable.

Contre le massif du Grappa, les attaques se déchaînent avec une nouvelle force portant plus à l'Est, le centre de la lutte maximum entre les sapeurs de la Piave. Après son mouvement dans la direction de Bassano, l'ennemi précède maintenant un mouvement vers Montebelluna. Il tente de descendre par les deux grandes vallées parallèles de la Brenta et de la Piave.

Rome, 1^{er} Décembre.

Les forces ennemies sont placées sous quatre chefs. Celles de Boroviof font face à l'Ouest le long de la rive gauche du fleuve et grands commandements. Sur la basse et la moyenne Piave, deux armées marchent momentanément le pas. À sa droite, Below commande la quarzième armée, dont les éléments sont entrés en action sur les contreforts de la Piave.

Krobatine agit entre Brenta et Piave dans la direction Nord-Sud. Conrad avec une autre armée agit sur le plateau d'Asiago dans la direction Nord-Est. L'objectif le plus visé par Boroviof, doit être Fresta ; celui des trois autres chefs d'armée, Lambdon. Nous croyons pouvoir affirmer que l'ambition de l'ennemi, n'est rien de moins que de tourner notre système et notre quatrième armée avec obligation de se replier sur l'armée qui se trouve sur les plateaux vicinants.

Le calme règne à Venise

Rome, 1^{er} Décembre.

Malgré les échecs de la basse Piave, Venise conserve un calme absolu. L'activité des détachements de la marine, des batteries flottantes, des canots automobiles armés et des hydravions défendent la zone marécageuse méridionale de la lagune. Les lignes côtières marquent la zone des marais, près de Montalcone et de Grado ont transporté rapidement à l'embouchure de la Piave le matériel en l'adaptant aux besoins locaux et ont jeté une passerelle à Soppa-Melma transformant chaque port en tranchée.

L'héroïsme des sapeurs italiens

Rome, 1^{er} Décembre.

Parmi les actes d'héroïsme de l'armée italienne accomplis sur la Piave, celui qui a été accompli la nuit dernière par une compagnie de sapeurs du génie est particulièrement à signaler.

Quelque après le repli, les soldats italiens ont fait sauter le pont du Vidor, des arcades de la ville de Venise. Les Autrichiens profitant de la nuit, voulaient établir des passerelles pour passer le fleuve. Le commandement italien chargea la compagnie de sapeurs de détruire les restes du pont. Pendant la nuit nos soldats tentèrent d'atteindre le pont à la nage, mais le courant impétueux les repoussa et c'est à grand peine qu'ils purent franchir la rivière. Une nouvelle tentative fut faite avec des radeaux, mais encore une fois le courant empêcha d'atteindre le pont. Une troisième tentative fut entreprise avec des radeaux plus résistants et de nouveaux ils furent submergés par les flots.

Finalement, par une manœuvre habile, une barque chargée de soldats put arriver jusqu'aux miliers du pont. Les sapeurs profitant de la nuit et du bruit des eaux réussirent à établir une échelle de douze mètres. Un officier et quatre soldats s'agrippèrent aux ruines du pont et se hissèrent sur le pont. Les Autrichiens étaient en train de se retrancher, parent d'être déposés à peu de distance d'eux des engins explosifs. Les sapeurs italiens eurent juste le temps de descendre la mine explosive avec fracas, détruisant l'arcade du pont et tous ses défenseurs.

LA TRAHISON RUSSE

La suspension des hostilités pendant les pourparlers de paix

Pétrougrade, 1^{er} Décembre.

M. Trotsky a adressé aux représentants diplomatiques des nations alliées une nouvelle lettre pour les aviser qu'en réponse à la proposition du Conseil des commissaires d'offrir des pourparlers en vue d'un armistice, le gouvernement allemand avait répondu affirmativement et que les documents détaillés sur cette question ont été publiés dans l'« Ivestia ».

Trotsky ajoute que les hostilités sont suspendues sur tout le front russe et que les pourparlers préliminaires commenceront le 2 décembre.

Protestation du parti des Cadets

Pétrougrade, 1^{er} Décembre.

Le parti des cadets a publié un appel à la population déclarant que toutes les propositions faites par le gouvernement maximaliste ne sont pas l'expression de la volonté du peuple russe et par le fait ne sont pas obligatoires pour lui.

En même temps que M. Prokopovitch, M. Maliantovitch, ministre de la Justice, publie un ordre du gouvernement prescrivant l'ouverture de la Constituante le 11 décembre au palais de Tauride.

Protestation des représentants des Alliés

Pétrougrade, 1^{er} Décembre.

Le colonel Quert, attaché américain au quartier général russe, adresse aux officiers les plus distingués de la déclaration suivante :

Agissant en vertu des instructions reçues de mon gouvernement, transmises par l'ambassadeur des Etats-Unis à Pétrougrade, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les Etats-Unis alliés de la Russie, poursuivant avec elle une guerre qui est la lutte de la démocratie contre l'autocratie, moi gouvernement proteste énergiquement et catégoriquement contre tout armistice séparé qui pourrait être conclu par la Russie.

Le général Lavergne, chef de la mission française près le quartier général, a adressé également une note de protestation rédigée dans les termes suivants :

Le président du Conseil, ministre de la Guerre, m'a chargé de vous faire la déclaration suivante : La France ne reconnaît pas le pouvoir des commissaires du peuple. Cependant dans un patriotisme du haut commandement russe, elle compte sur la ferme résolution de celui-ci de repousser tout pourparler criminel et de maintenir l'armée russe face à l'ennemi commun.

En outre, je suis chargé d'appeler votre attention sur le fait que la question de l'armistice est une question gouvernementale. Contant la discussion ne peut avoir lieu sans le consentement préalable des gouvernements alliés. Aucun gouvernement n'a donc le droit de discuter séparément la question de l'armistice et de la paix.

La réponse des maximalistes

Pétrougrade, 1^{er} Décembre.

En réponse aux déclarations que viennent de faire au généralissime Doukhonine, le général Lavergne, chef de la mission française, et le colonel Quert, attaché américain au quartier général, Trotsky a lancé un avertissement dans lequel il fait ressortir que les représentants des armées alliées ont cru devoir adresser un document officiel à l'« Ivestia ».

Le général Lavergne, chef de la mission française, a adressé également une note de protestation rédigée dans les termes suivants :

Une pareille situation est intolérable, poursuit Trotsky. Personne ne demande aux diplomates alliés actuels qu'ils reconnaissent le pouvoir du Soviet, mais celui-ci, responsable des destinées du pays ne peut admettre que les diplomates et les attachés militaires alliés interviennent dans un but quelconque dans la vie intérieure du pays et cherchent à attiser la guerre civile.

Toute démarche ultérieure de cette nature, déclare Trotsky, provoquera inévitablement des complications des plus pénibles dont le conseil des commissaires rejette la responsabilité sur leurs auteurs.

Une protestation du Gouvernement provisoire

Pétrougrade, 1^{er} Décembre.

Le gouvernement provisoire a lancé un appel signé de M. Prokopovitch, ministre du Ravitaillement, président du Conseil par intérim, et des ministres socialistes laissés en liberté et des adjoints des ministres internés à la forteresse Pierre-et-Paul. Cet appel proteste longuement contre l'usurpation du pouvoir par Lenine et déclare que si les tentatives d'armistice et de paix séparée du gouvernement maximaliste ne sont pas repoussées par une opposition énergique dans la nation et dans l'armée, elles conduiraient la Russie à l'esclavage politique et économique et à la rupture avec les puissances alliées. L'ennemi ravagerait la Russie du nombre des grandes puissances, l'abandonnerait complètement à la merci du vainqueur. Ces actes d'insolence froissent des émetteurs engagés, le gouvernement provisoire de la République russe à déclarer que ces actes ni sont ni des actes du pouvoir en Russie, ni l'expression de la volonté nationale.

L'appel conclut ensuite que l'absence d'un pouvoir unissant tout le pays a conduit déjà à la désagrégation de la Russie en une série de régions indépendantes et qu'il s'agit d'autre côté, la désorganisation des finances a causé des difficultés pécuniaires terribles qui détraquent définitivement toute vie économique du pays. Devant le danger mortel qui menace la Russie et son indépendance, le seul espoir qui reste est dans l'Assemblée constituante, seule maîtresse de la terre russe.

Moscou contre l'armistice

Moscou, 1^{er} Décembre.

Le Conseil municipal socialiste délibérait sur la question de l'armistice lorsque une troupe de soldats d'occupation à la Douma exigeant, au nom du gouvernement maximaliste, l'expulsion immédiate des conseillers. Ceux-ci votèrent alors en hâte une résolution protestant contre une paix imposée aux pays par des espions allemands et des usurpateurs.

Une discussion s'engagea ensuite entre les conseillers et les soldats. Elle se termina par l'adhésion sans réserve de la troupe bolchevik à la résolution votée par le Conseil.

Protestation des Russes patriotes de Paris

Paris, 1^{er} Décembre.

Le Comité directeur socialiste anticapitaliste composé d'hommes de lettres et de militaires habitant Paris publie un appel invitant les Russes à lutter sans pitié, sans merci, tant qu'une goutte de sang coulera dans leurs veines contre les défaitistes maudits, traités à la révolution, à la Russie et aux Alliés.

Nous nous adressons à vous, dit l'appel aux Russes français, symbole de liberté, vous qui lutez depuis dix ans pour la Russie, nous nous souvenons de la tyrannie mondiale. Nous vous prions de distinguer entre ces traités et nous vous allies fidèles qui les combattent.

Le septicisme des Hongrois

Zurich, 1^{er} Décembre.

On apprend de Budapest que les milieux politiques hongrois affectent de ne pas se montrer trop optimistes, encore qu'ils soient persuadés que si les négociations avec la Russie sont longues, elles n'en donneront pas moins un résultat positif.

Tous les journaux ont l'habileté du comte Czernin. Pendant que l'« IZ Est », le « Pester Lloyd » et le « Pestí Hirap » prétendent qu'une paix séparée avec la Russie affaiblira l'Entente pour renforcer les Impériaux, l'« IZ Úszag » prie les Hongrois de ne pas pousser d'illusions trop vastes et surtout de ne pas perdre de vue que les Alliés redoubleront d'efforts pour contre-balancer la perte de la Russie.

Donkhonine délègue ses pouvoirs au général Tcherbatchef

Londres, 1^{er} Décembre.

On mande de Pétrougrade 29 novembre, au « Daily Chronicle », que le général Donkhonine trouvant sa position extrêmement difficile, a invité le général Tcherbatchef, commandant le front roumain, à assumer les fonctions de généralissime.

La situation intérieure

Stockholm, 1^{er} Décembre.

Le résultat final des élections à la Constituante russe pour ce qui concerne l'Armistice n'est pas encore connu. On pense, généralement, que les maximalistes n'y auront pas la majorité absolue. La consultation électorale exprime sensiblement les mêmes tendances que les dernières élections municipales.

Voici, en effet, quel en avaient été les résultats :

1^{er} Non socialistes 30 % dans les grandes villes de gouvernements et 60 % dans les petites villes de province ;

2^{es} 15.000 conseillers municipaux élus dans 843 villes, 7.369 n'appartenaient à aucun parti ;

3^{es} En y ajoutant les Cadets et les groupes nationaux, on arrivait à un total de 9.100 « bourgeois » contre 7.935 socialistes.

Des trois grands partis socialistes, le parti socialiste révolutionnaire parti des paysans par excellence, remportés 57 %, des voix contre 20 % aux minimalistes et 17 % aux maximalistes.

Feuilleton du Petit Provençal du 2 Décembre

Roman de Christiane

TROISIÈME PARTIE

PÈRE ET FILS I

— Ridicule... stupide... mon cher... Pourquoi ?

Parce que mademoiselle Claudette ne peut pas m'aimer... Parce qu'elle ne m'aimera jamais.

— Qu'en sais-tu ?

— Elle porte en elle, semble-t-il... une secrète... une lointaine douleur... Est-ce vrai ?

— Mais oui, car encore une hésitation légère, après laquelle il répondit :

— Voilà bien les amoureux qui s'alarment tout de suite et voient des choses qui n'existent pas. Le caractère de Claudette, autrefois très enjoué, est devenu ce qu'on voudrait être le mien, plutôt grave et réfléchi. C'est tout naturel pour une jeune fille. Quant à croire qu'elle porte en elle quelque chose de...

— Mais n'a-t-elle pas déjà disposé de son cœur ?

René tremblait en posant cette question. Son camarade se mit à rire.

— Je ne suis pas dedans, mon cher, et il m'est assez difficile de te fixer tout de suite sur ce point. Je crois cependant pouvoir te dire que une réponse négative est infiniment plus raisonnable qu'une affirmative... Ma mère et ma sœur vivent retirées, comme tu le sais. Elles ne voient guère que des papas et des mamans qui leur amènent des enfants à soigner. Je doute qu'un prince Charmant ait, jusqu'aujourd'hui, le seul du Châtelet Bleu... Alors... conclusion...

René poussait un soupir.

— Comme tu es bon Marc, de me laisser un peu d'espoir !

Les deux camarades qui, jusque-là, se tenaient assis sur d'énormes pierres, se levèrent alors.

Ils étaient l'un et l'autre en tenue civile. René, grand, blond, formant avec Marc, de taille moins élevée, très brun, un contraste absolu.

Le frère de Claudette s'approcha de son ami.

— Alors, c'est vraiment sérieux ?

— Peux-tu en douter ? murmura celui-ci sur un ton de reproche.

— À présent, non...
Duis

— Veux-tu que je fasse une démarche auprès de Claudette... auprès de ma mère aussi... afin de pouvoir te fixer sur tes sentiments ?

— Oui... oui... interrompit René qui serait à nouveau et avec reconnaissance les mains de son ami.

Et le jeune homme ajouta :

— Plais-je bien ma cause... je t'en supplie... Tu me connais... tu sais que mon père me laissera une assez grosse fortune, me permettant de faire la vie belle et soucieuse à qui voudra partager cette vie avec moi... Tu sais aussi que je suis loyal et franc et que si je prends l'engagement de me consacrer au bonheur de quelqu'un, je saurai tenir cet engagement...
« Voilà ce que je te serai reconnaissant de dire à ta mère... d'abord... »

« Et puis à mademoiselle Claudette ensuite... »

« En ajoutant... pour elle... que mes sentiments à son égard sont aussi respectueux que profonds et sincères... »

« Mais que s'ils ne doivent... que s'ils ne peuvent toucher son cœur... j'emporterai d'elle le même souvenir tendre et doux... »

« Que je m'éloignerai après-demain, sans amertume... sinon sans tristesse... sachant bien qu'il y a des bonheurs qu'on ne peut atteindre... »

Il avait prononcé tout cela d'une voix

émue, grave, d'une voix que Marc ne lui connaissait pas.

L'émotion avait gagné celui-ci.

— Allons, mon vieux, aie confiance, dès ce soir je parlerai de ceci à ma mère et si, comme je l'espère, elle m'autorise à le faire, demain j'en dirai quelques mots à Claudette...
Celle fois René ne répondit pas.

Et Marc tint parole.

Le soir, après le dîner, quand chacun eut regagné sa chambre, le jeune homme, très tard, se précipita dans une dernière fois le bonsoir à sa mère, pénétra auprès de celle-ci. Elle se disposait à se mettre au lit.

Elle fut surprise.

— Que me veux-tu donc, mon grand ? demanda-t-elle à son fils.

— Mais tu l'as déjà fait en me souhaitant le bonsoir tout à l'heure.

— Oui... mais tu sais que je pars après-demain et qu'une fois parti, nous ne recevons plus l'un et l'autre que les baisers transmis par nos lettres... Et ça ne vaut jamais, maman, ceux qu'on échange quand on est ensemble.

— C'est vrai, murmura-t-elle avec un soupir.

Et elle s'abandonnait aux caresses, aux câlineries de son grand garçon... Elle lui

tendait ses joues, son front, l'embrassait à son tour.

— Puis, après un instant :

— Je suis venue... faisais Marc en souriant, je suis venue pour t'embrasser, c'est vrai... mais aussi pour un autre motif.

— Un autre motif ?

— J'ai à te parler...
— Oh ! oh !... et de quoi donc, s'il te plaît ?

— De quelque chose de grave... C'est une mission que je dois remplir auprès de toi...
— Une mission... Tu plaisantes, Marc ?
— Pas du tout, petite mère.

— Mais cette mission... qui t'en a chargé ?

— Mon ami.

— Monsieur Varnier ?

— Lui-même, ce soir.

— Et à quel sujet ?

— Ne le devines-tu donc pas ?

Il souriait légèrement... Elle posa alors un doigt sur ses lèvres :

— Ne causons pas si fort... Claudette pourrait nous entendre... Et c'est peut-être d'elle qu'il s'agit ?

— Tu vois... tu l'as deviné.

— Est-ce donc vrai ?

— C'est vrai... René l'aime... Et sincèrement, je l'assure.

— Tu l'as fait l'avant ?

— Oui, cet après-midi... Je le voyais triste soucieux. Je t'ai questionné... Son émotion s'est accrue. Et, tout à coup, il m'en a fait connaître la raison. Ce n'est pas d'un ca-

price qu'il s'agit, mais bel et bien d'une passion très sincère, très profonde et qui date du jour où René a vu Claudette pour la première fois. Bref, il l'aime et il voudrait savoir d'abord si tu ne désapprouves pas son amour et ensuite s'il y a quelque chose de voir Claudette partager un jour ses sentiments.

Christiane avait baissé la tête. Un soupir vint à ses lèvres.

— René Varnier est un garçon que j'estime beaucoup. Je ne désapprouve pas du tout son amour... et c'est de tout cœur que je lui donnerais ma Claudette — ah ! quel que douleur que je puisse éprouver à me séparer d'elle — si ma fille répondait à cette affection qui vient vers elle par une affection réciproque.

« Mais de ceci je ne puis répondre. »

« Il me faudrait l'interroger. »

— Ne peux-tu le faire ?

— Demain, si...
Elle eut un nouveau soupir.

Et avec un empressement vraiment un peu étrange :

— Ah ! j'aurais... mon Marc... je voudrais de tout mon cœur que Claudette ne cessât d'être aimée... acceptât d'être heureuse.

— Je le voudrais aussi, déclara le jeune homme.

PAUL ROUGET.

(La suite à demain.)

Sur les 16.935 conseillers, 13.800 se sont prononcés pour un gouvernement de coalition et contre un gouvernement purement socialiste, à plus forte raison contre un gouvernement bolchévique.

La Sibirie veut proclamer son indépendance

Londres, 1^{er} Décembre.
On mande de Pétrougrad au Daily Mail : Depuis des nouvelles reçues et l'annonce de la Sibirie serait sur le point de proclamer son indépendance, sous la direction d'un nommé Potapoff. Des ministres auraient déjà été nommés, ils siègeraient au palais du gouverneur à Omsk.

LES ETATS-UNIS ET LA RUSSIE

L'Amérique ne rompra pas avec les Russes, comptant sur l'échec des bolchéviques.

Washington, 1^{er} Novembre.
L'Associated Press annonce que le gouvernement américain est en train d'adopter une politique qui ne vise qu'à empêcher la présence de la situation actuelle de la Russie.

Afin de montrer sa foi dans le triomphe final d'une démocratie saine, il a déclaré qu'il n'avait pour le moment, nullement l'intention de considérer la Russie comme absolument ennemie des Etats-Unis à Paris sont chargés de faire connaître à tout le peuple de Russie cette attitude.

Il paraît que le Conseil de guerre interallié de Paris décide d'envoyer en Russie ce qu'on dit être une communication menaçante, les délégués américains pourraient ne pas y souscrire.

Naturellement, la ligne de conduite qu'ils suivront sera fidèlement dictée par la nature de la communication qui pourra être envoyée.

Les fonctionnaires de Washington basent l'attitude des Etats-Unis sur la conviction qu'un accord avec les bolchéviques, dans un autre n'est pas du tout entièrement assuré.

En ce qui concerne l'expédition de matériel de guerre et d'autres marchandises en Russie, les Etats-Unis seront, dans une large mesure, guidés par M. Bakmeteff, ambassadeur de Russie à Washington, qui a déjà dédaigné les bolchéviques.

LA PAIX DES ALLIES

Un discours de M. Bonar Law.
Londres, 1^{er} Décembre.
Quinze cents délégués de toutes les parties du pays assisteront hier à une réunion du parti qui ont adopté une résolution déplorant la lettre de lord Lansdowne sur les perspectives de la paix, et déclarant adhérent fermement aux buts de guerre des Alliés, tels qu'ils ont été définis par MM. Lloyd George, Bonar Law et Asquith.

Au cours de son discours, M. Bonar Law dit :
C'est pas que nous ne voulions pas la paix, c'est une chose horrible que d'avoir une perspective de la continuation de la guerre. Nous sommes tous d'accord sur ce point, mais pourquoi sommes-nous entrés en guerre ? Nous y sommes entrés non seulement pour obtenir la paix maintenant, mais pour être sûrs d'avoir la paix dans un temps à venir. Comment atterrirait-on ce résultat en faisant la paix maintenant ?

LES DANGERS D'UNE PAIX IMMEDIATE.
Peut-être préviendrait-on les dangers qui ne se produiraient pas si le mouvement pacifiste était stimulé par la lettre de lord Lansdowne et prenait une forme qui rendrait possible au gouvernement d'adopter une telle lettre de lord Lansdowne sur les perspectives de la paix, et déclarant adhérent fermement aux buts de guerre des Alliés, tels qu'ils ont été définis par MM. Lloyd George, Bonar Law et Asquith.

Le contre-torpilleur grec Nike, escortant un vapeur hellénique dans la mer Egée, attaqua un sous-marin allemand qui, gravement atteint, coula.

La Guerre sous-marine

Un sous-marin allemand coulé par un torpilleur grec.
Athènes, 1^{er} Décembre.
Le contre-torpilleur grec Nike, escortant un vapeur hellénique dans la mer Egée, attaqua un sous-marin allemand qui, gravement atteint, coula.

La chasse aux pirates.
Paris, 1^{er} Décembre.
Un torpilleur de la division de Normandie, en croisière dans la matinée du 19 novembre, a rencontré un sous-marin allemand qui dirigea à toute vitesse du côté de la canonnière. Un peu plus tard, il rencontra deux autres sous-marins allemands, après avoir disparu à l'approche du torpilleur, avant d'avoir pu couler le navire abandonné. Après examen de la Systerne, il fut constaté que les deux sous-marins n'étaient pas des sous-marins allemands, mais des sous-marins grecs.

Entre Employé et Patron.
Celui-ci ne doit pas réduire les appointements de celui-là.
Toulouse, 1^{er} Décembre.
La Cour d'appel d'Agen a confirmé un jugement du Tribunal de commerce ordonnant la vérification des livres d'un patron qui avait réduit pendant la guerre le salaire d'un de ses employés alléguant que le chiffre de ses affaires avait considérablement baissé.

Les Prix de Vente des Pétroles.
M. A. Schrameck, préfet des Bouches-du-Rhône, a signé, hier, un nouvel arrêté fixant les prix de vente des huiles et des pétroles. En voici deux articles principaux :
ARTICLE PREMIER. — Sont ainsi fixés pour être appliqués comme suit, à partir de la publication de ce présent arrêté, les prix de vente des huiles et des pétroles :
1. Pétrole d'éclairage. — 1^{er} Pour Marseille : en gros et en détail de 50 litres, 3 fr. 25 l'hectolitre (impôt de 3 fr. et droits d'octroi en plus) ; en détail de 10 litres, 3 fr. 50 l'hectolitre (impôt de 3 fr. et droits d'octroi en plus) ; en détail de 5 litres, 3 fr. 75 l'hectolitre (impôt de 3 fr. et droits d'octroi en plus) ; en détail de 1 litre, 3 fr. 90 l'hectolitre (impôt de 3 fr. et droits d'octroi en plus).

Contre la Vie Chère.
Un Comité de défense des consommateurs.
En présence des actes scandaleux d'accaparement et de spéculation toujours plus nombreux, les Comités d'intérêts des quartiers de Marseille ont décidé de constituer un Comité de défense des consommateurs, qui se réunira pour former à la Commission de Défense des Consommateurs.

Le Comité de Guerre interallié.
La première séance.
Paris, 1^{er} Décembre.
Le Comité de guerre interallié a tenu sa première séance ce matin, à 10 h., au Triangulaire, sous la présidence de M. Clemenceau, président du Conseil, ministre de la Guerre, assisté de M. Lloyd George, président du Conseil anglais, et de M. Orlando, président du Conseil italien. Le service d'ordre très rigoureux était assuré par les gardarmes. On sait que les représentants militaires permanents au Conseil de guerre supérieur interallié sont pour la France, le général Foch ; pour la Grande-Bretagne, le général Wilson ; pour l'Italie, le général Cadorna.

L'Exchange des Prisonniers.
Berne, 1^{er} décembre.
La délegation officielle française envoyée pour discuter diverses questions de service, relatives aux prisonniers de guerre et à l'hospitalisation des internés, a été reçue hier

vendredi par le chef du département politique, M. Ador, conseiller fédéral. Les délibérations avec le département suisse commencent aujourd'hui.

Les Evénements de Grèce

La mobilisation de l'armée est imminente.
Athènes, 1^{er} Décembre.
Les diverses décisions prises ces jours derniers, telles l'appel des officiers et sous-officiers, la constitution de détachements militaires de céréales, l'établissement d'une liste de fonctionnaires destinés à assurer les services administratifs en cas de mobilisation et d'autres dispositions de même nature indiquent que la mobilisation est considérée comme imminente en Grèce.

A l'Académie des Sciences morales et politiques.
La distribution des prix.
Paris, 1^{er} Décembre.
L'Académie des Sciences morales et politiques a tenu ses séances à l'Institut, la séance publique annuelle sous la présidence de M. Eugène Deltant. Le président a prononcé un discours dans lequel, après avoir prononcé le nom de la Lettice, il a dit : « Vous avez décidé, il a parlé de l'entrée en guerre des Etats-Unis et du grand rôle joué par le président Wilson. Il a ajouté : « Je tiens à remercier la présente haute distinction dont nous disposons — le prix Audiffren (dévoûment) — nous honorons un des plus nobles caractères que notre temps ait connus. Cette année nous avons donné le prix Thorlet, à M. Noblet, ancien directeur de la Compagnie du P.-L.-M., en tant qu'ancien et actif président de l'Association des anciens élèves de l'École Polytechnique, notre confrère M. Maurice Barrès, en qualité de président-fondateur de l'œuvre que tout le monde connaît et admire, la Fédération Française d'Assistance aux Mutilés des armées de terre et de mer. »

LERHUM S'JAMES pendant la Guerre.
L'Administration Coloniale des Rhumeriques et Plantations de St James (Antilles) a l'honneur de prévenir les consommateurs qu'elle ne peut répondre individuellement aux nombreuses réclamations qu'elle reçoit touchant la difficulté de se procurer les produits de cette compagnie.

LES SOUS-MARINS ENNEMIS EN MEDITERRANEE.
Le « Mossoul » échappe à un Torpillage.
Depuis quelques jours, le bruit courait de la perte du Mossoul, des Messageries Maritimes, à la suite d'un torpillage.

Marseille et la Guerre.
Hort au champ d'honneur.
Un nombre de nos concitoyens tombés pour la défense de la Patrie, nous avons à citer aujourd'hui le nom de M. Charles Julien, sous-lieutenant au 58^e d'infanterie, cité à l'ordre du régiment, tué à l'ennemi.

Le paiement des allocations.
Le paiement des allocations de la période de 10 jours, du 10 octobre au 17 novembre, aura lieu le lundi 2 décembre, de 9 heures à 4 heures, suivant l'indication ci-après :
La perception de la rue Sainte-Claire, 8, paiera tous les retardataires du 5^e canton.

Les Sœurs aînées.
Chez les Sœurs Aînées (Ecole Edgar-Quinet) aujourd'hui, les sœurs aînées ont eu lieu un service de prières pour nos concitoyens morts pour la Patrie.

Comité de secours aux marins mobilisés.
Le Comité pour le secours aux marins mobilisés a tenu sa séance du 1^{er} décembre.

Comité de solidarité et d'assistance de l'enseignement primaire.
Dès le début de la guerre, les membres de l'enseignement primaire ont constitué un Comité de solidarité et d'assistance de l'enseignement primaire.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

de revoler, tandis que l'on trouvait quelques instants plus tard, deux autres colporteurs, blessés, sur Cassière, Transportés à l'Hôtel-Dieu, l'un d'eux, Badache Rabah, succomba à ses blessures, hier.

La brigade Média Gaston, chargée des recherches, a pu arrêter hier l'assassin, Allouche Mesanod, 24 ans, réformé, mais non moins dangereux. Individu Collet, confronté avec le blessé survivant de la rixe, fut formellement reconnu comme l'auteur et l'agresseur des colporteurs, à la suite d'une querelle provoquée par un échange d'ordres intimes. Allouche a donc été écroué à la disposition du Parquet. — A. D.

Le « Mossoul » échappe à un Torpillage.
Depuis quelques jours, le bruit courait de la perte du Mossoul, des Messageries Maritimes, à la suite d'un torpillage.

Marseille et la Guerre.
Hort au champ d'honneur.
Un nombre de nos concitoyens tombés pour la défense de la Patrie, nous avons à citer aujourd'hui le nom de M. Charles Julien, sous-lieutenant au 58^e d'infanterie, cité à l'ordre du régiment, tué à l'ennemi.

Le paiement des allocations.
Le paiement des allocations de la période de 10 jours, du 10 octobre au 17 novembre, aura lieu le lundi 2 décembre, de 9 heures à 4 heures, suivant l'indication ci-après :
La perception de la rue Sainte-Claire, 8, paiera tous les retardataires du 5^e canton.

Les Sœurs aînées.
Chez les Sœurs Aînées (Ecole Edgar-Quinet) aujourd'hui, les sœurs aînées ont eu lieu un service de prières pour nos concitoyens morts pour la Patrie.

Comité de secours aux marins mobilisés.
Le Comité pour le secours aux marins mobilisés a tenu sa séance du 1^{er} décembre.

Comité de solidarité et d'assistance de l'enseignement primaire.
Dès le début de la guerre, les membres de l'enseignement primaire ont constitué un Comité de solidarité et d'assistance de l'enseignement primaire.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

Le Conseil de guerre.
Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15^e région, présidé par M. le colonel Mollard, a condamné à des peines variant de deux mois de prison à cinq ans de travaux publics, sept militaires appartenant à différents régiments, inculpés d'absence illégale ou de désertion.

